



Communauté Universelle et Donation

Par **RICHARD Nicole**, le 17/11/2016 à 18:26

Bonsoir,
Pouvez vous me donner la différence entre là Communauté Universelle et la Donation au dernier vivant?
Merci.
Bien cordialement.

Par **youris**, le 18/11/2016 à 10:16

bonjour,
ce n'est pas dut tout la même chose.
la communauté universelle est un régime matrimonial (article 1526 du code civil).
la donation au dernier vivant est une donation entre époux prévue dans les article 1091 et suivants du code civil.
c'est une donation, pour cause de décès d'un époux, de biens à venir.
le seul point commun entre la communauté universelle et la DDV est qu'elles ont pour but d'accroître la part revenant au conjoint survivant.
salutations